

CONSEIL COMMUNAL DU 08.06.2026



Rapport à l'attention de Madame la Bourgmestre, de Mesdames et Messieurs les Échevins et Conseillers Communaux.

Ville de Comines-Warneton

2. Communications de la Bourgmestre.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 20.04.2026.

Il est proposé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 20.04.2026 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

4. Règlement complémentaire de police relatif à la modification des limites de l'agglomération de Comines dans la Rue de l'Europe à 7780 Comines. Arrêt.

Il est proposé au Conseil d'arrêter un règlement complémentaire de police relatif à la modification des limites de l'agglomération de Comines dans la Rue de l'Europe à 7780 Comines.

5. Fabrique d'Église Saint-Éloi de Comines Ten-Brielen. Compte pour l'année 2025. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Saint-Éloi de Comines Ten-Brielen pour l'exercice 2025 aux chiffres suivants :

	Montants F.E.	Montants TUTELLE
Recettes ordinaires	13.483,01 €	13.483,01 €
Recettes extraordinaires	13.957,00 €	13.957,00 €
Total des recettes	27.440,01 €	27.440,01 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	4.534,05 €	4.534,05 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	11.747,23 €	11.747,23 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	16.281,28 €	16.281,28 €
Balance générale recettes-dépenses	+11.158,73 €	+11.158,73 €

6. Fabrique d'Église Saint-Chrysole de Comines. Compte pour l'année 2025. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Saint-Chrysole de Comines pour l'exercice 2025 aux chiffres suivants :

	Montants F.E.	Montants TUTELLE
--	---------------	------------------

Recettes ordinaires	35.615,81 €	35.615,81 €
Recettes extraordinaires	53.849,27 €	53.849,27 €
Total des recettes	89.465,08 €	89.465,08 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	18.975,72 €	18.975,71 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	14.935,78 €	14.935,78 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	33.911,50 €	33.911,49 €
Balance générale recettes-dépenses	+ 55.553,58 €	+ 55.553,59 €

7. Fabrique d'Église Saint-Martin de Bas-Warneton. Compte pour l'année 2025. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Saint-Martin de Bas-Warneton pour l'exercice 2025 aux chiffres suivants :

	Montants F.E.	Montants TUTELLE
Recettes ordinaires	3.643,79 €	3.643,79 €
Dont supplément ordinaire commune	2.373,42€	2.373,42€
Recettes extraordinaires	10.496,59 €	10.496,59 €
Dont boni du compte 2023	10.496,59 €	10.496,59 €
Dont subside exceptionnel	0,00 €	0,00 €
Total des recettes	14.140,38 €	14.140,38 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	551,11€	551,11€
Dépenses ordinaires (chapitre II)	1.475,80 €	1.475,80 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	2.026,91 €	2.026,91 €
Balance générale recettes-dépenses	+ 12.113,47 €	+ 12.113,47 €

8. Fabrique d'Église Saints-Pierre-et-Paul de Warneton. Compte pour l'année 2025. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Saints-Pierre-et-Paul de Warneton pour l'exercice 2025 aux chiffres suivants :

	Montants F.E.	Montants corrigés
Recettes ordinaires	40.835,53 €	40.835,53 €
Dont supplément ordinaire commune	18.731,07 €	18.731,07 €
Recettes extraordinaires	7.619,48 €	7.619,48 €
Dont boni du compte 2024	7.619,48 €	7.619,48 €
Dont subside exceptionnel	0,00 €	0,00 €
Total des recettes	48.455,01 €	48.455,01 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	5.423,08 €	5.423,08 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	35.325,04 €	35.325,04 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	40.748,12 €	40.748,12 €
Balance générale recettes-dépenses	+7.706,89 €	+7.706,89 €

9. Fabrique d'Église Saints-Pierre-et-Paul de Ploegsteert. Compte pour l'année 2025. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Saints-Pierre-et-Paul de Ploegsteert pour l'exercice 2025 aux chiffres suivants :

	Montants initiaux de la F.E.	Montants corrigés TUTELLE
Recettes ordinaires	11.044,18 €	11.044,18 €
Dont le supplément ordinaire R17	4.957,68 €	4.957,68 €
Recettes extraordinaires	11.187,96 €	11.187,96 €
Dont l'excédent de l'exercice précédent R19	11.187,96 €	11.187,96 €
Total des recettes	22.232,14 €	22.232,14 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	6.906,89 €	6.906,89 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	4.715,23 €	4.715,23 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	11.622,12 €	11.622,12 €
Balance générale recettes-dépenses	10.610,02 €	10.610,02 €

10. Fabrique d'Église Saint-André du Bizet. Compte pour l'année 2025. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Saint-André du Bizet pour l'exercice 2025 aux chiffres suivants :

	Montant F.E.	Montants corrigés
Recettes ordinaires	22.608,02 €	22.608,02 €
Dont supplément ordinaire	20.597,38 €	20.597,38 €
Recettes extraordinaires	34.622,81 €	34.622,81 €
Dont l'excédent du compte annuel précédent	34.622,81 €	34.622,81 €
Total des recettes	57.230,83 €	57.230,83 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	-625,11 €	-625,11 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	5.564,66 €	5.564,66 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	4.939,55 €	4.939,55 €
Balance générale recettes-dépenses	+52.291,28 €	+52.291,28 €

11. Finances Communales. A.S.B.L. M.J. CARPE DIEM. Exercice budgétaire 2026. Demande de révision du subside annuel. Examen. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'accepter la demande de révision du subside annuel introduite par l'A.S.B.L. M.J. CARPE DIEM et de fixer celui-ci à 8.310,00 € pour la partie traitement et 17.000,00 € pour la partie fonctionnement à partir de l'exercice budgétaire 2026 ;
- de charger le Collège des Bourgmestre et Échevins de l'exécution de la présente délibération.

En sa séance du 14.04.2026, la Commission Communale des Finances a émis un avis favorable sur cette demande.

12. Logement. Note d'orientation relative à l'organisation des Pôles locaux du Logement. Position de la Ville dans le cadre de la définition géographique des futurs Pôles locaux du Logement. Décision.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur la note d'orientation relative à l'organisation des Pôles locaux du Logement et de solliciter du Gouvernement Wallon, suivant l'avis de la S.R.L. LYSCO, que Comines-Warneton reste autonome en ce domaine.

13. Rénovation de l'égouttage Cité Terrienne à 7782 Comines-Warneton. Décompte final. Financement des travaux par la Société Publique pour la Gestion de l'Eau S.P.G.E. Appel de fonds 2026. Souscription au capital F de l'Intercommunale IPALLE S.C.. Plan de libération cumulé. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil

- d'approuver le décompte final des travaux d'égouttage réalisés Cité Terrienne à 7782 Comines-Warneton arrêté au montant de 159.344,88 € H.T.V.A. ;
- de souscrire au capital F de l'Intercommunale IPALLE à concurrence de 33.462,42 € correspondant à sa quote-part financière dans les travaux susvisés.
- de charger le Collège des Bourgmestre et Échevins de libérer annuellement le montant souscrit à concurrence d'au minimum 1/20^{ème} de cette souscription jusqu'à la libération totale des fonds tels que dans le tableau repris ci-dessous et ce, au plus tard pour le 30 juin de chaque année :

	Annuités	Cumul des annuités
2026	1.673,12 €	1.673,12 €
2027	1.673,12 €	3.346,24€
2028	1.673,12 €	5.019,36€
2029	1.673,12 €	6.692,48 €
2030	1.673,12 €	8.365,60 €
2031	1.673,12 €	10.038,72 €
2032	1.673,12 €	11.711,84 €
2033	1.673,12 €	13.384,96 €
2034	1.673,12 €	15.058,08 €
2035	1.673,12 €	16.731,20 €
2036	1.673,12 €	18.404,32 €
2037	1.673,12 €	20.077,44 €
2038	1.673,12 €	21.750,56 €
2039	1.673,12 €	23.423,68 €
2040	1.673,12 €	25.096,80 €
2041	1.673,12 €	26.769,92 €
2042	1.673,12 €	28.443,04 €
2043	1.673,12 €	30.116,16 €
2044	1.673,20 €	31.789,36 €
2045	1.673,06 €	33.462,42 €

- de charger le service Finances de prévoir, chaque année, lors de l'élaboration du budget communal extraordinaire, les crédits nécessaires au paiement de ces annuités ;
- de charger Madame la Directrice Financière de libérer au 30 juin 2026 la somme de 151.418,40 €, soit le cumul des annuités, pour l'année 2026, relatives à l'ensemble des travaux d'égouttage réalisés antérieurement.

14. Biens immobiliers. Convention d'occupation temporaire d'une parcelle de terrain dans le cadre de la construction d'une salle polyvalente Quai Verboeckhoven à 7784 Warneton. Avenant n°1. Approbation. Délégation. Décision du Collège Échevinal du 04.05.2026 (47^{ème} objet). Ratification. Décision.

Il est proposé au Conseil, dans le cadre de la construction d'une salle polyvalente Quai Verboeckhoven à 7784 Warneton et de l'occupation temporaire d'une parcelle de terrain, de ratifier la décision du Collège Échevinal du 04.05.2026 (47^{ème} objet) :

- approuvant le projet d'avenant n°1 relatif à l'occupation de la parcelle cadastrée section C, 515C d'une contenance de 1a 98ca et prévoyant les indemnités suivantes :
 - o 594,00 € (cinq cent nonante quatre euros) mensuellement pour l'occupation temporaire de 198m², à savoir 198m² x 3,00€/m²/mois, depuis le 20.04.2026 jusqu'au dernier jour d'occupation et ce, au plus tard le 10 de chaque mois - tout mois entamé sera payé entièrement ;
 - o 760,00 € (sept cent soixante euros) à titre de forfait, pour la perte des plantations suivantes :

Type d'arbre/arbuste/plante	Hauteur de tige	Nombre de plants
Framboisier	75 cm	10
Groseiller	80 cm	1
Pommier	100 cm	1
Poirier	100 cm	1
Vigne	100 cm	1
Fraisier	Sans objet	10

- soumettant immédiatement cet avenant à la signature des propriétaires ;
- donnant délégation à Madame Alice LEEUWERCK et à Monsieur Cédric VANYSACKER, respectivement Bourgmestre et Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif – pour signer cet avenant au nom de la Ville.

15. Biens immobiliers. Convention d'occupation d'une parcelle de terrain dans le cadre de la construction d'une salle polyvalente Quai Verboeckhoven à 7784 Warneton. Avenant n°1. Décision du Collège Échevinal du 04.05.2026 (48^{ème} objet). Ratification. Décision.

Il est proposé au Conseil, dans le cadre de la construction d'une salle polyvalente Quai Verboeckhoven à 7784 Warneton et de l'occupation temporaire d'une parcelle de terrain, de ratifier la décision du Collège Échevinal du 04.05.2026 (48^{ème} objet) :

- approuvant le projet d'avenant n°1 relatif à l'occupation de la parcelle cadastrée section C508L d'une contenance de 1a 30ca et prévoyant l'indemnité suivante :
 - o 390,00 € (trois cent nonante euros) mensuellement pour l'occupation temporaire de 130m², à savoir 130m² x 3,00€/m²/mois, depuis le 20.04.2026 jusqu'au dernier jour d'occupation et ce, au plus tard le 10 de chaque mois - tout mois entamé sera payé entièrement ;
- soumettant immédiatement cet avenant à la signature du propriétaire ;
- de donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK et à Monsieur Cédric VANYSACKER, respectivement Bourgmestre et Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif – pour signer cet avenant au nom de la Ville.

16. Démolition de l'ancien arsenal et construction d'une salle polyvalente Quai Verboeckhoven à Warneton. Promesse d'indemnité locative pour fermeture temporaire du débit de boisson « La Bascule » sis Quai Verboeckhoven, 7 à Warneton. Approbation. Levée d'option. Décision du Collège Échevinal du 11.05.2026 (50^{ème} objet a). Ratification. Décision.

Il est proposé au Conseil, dans le cadre de la démolition de l'ancien arsenal et de la construction d'une salle polyvalente Quai Verboeckhoven à 7784 Warneton, de ratifier la décision du Collège Échevinal du 11.05.2026 (50^{ème} objet a) :

- approuvant la promesse de convention d'indemnités locatives signée le 17.04.2026 par les représentants de la S.A.S.P.J La Bascule, relative à la fermeture temporaire du débit de boisson La Bascule, sis Quai Verboeckhoven à Warneton, cadastré section C, 492P durant les travaux de démolition de l'ancien arsenal de Warneton et de construction d'une salle polyvalente ;

- marquant son accord sur l'indemnité prévue, à savoir un montant forfaitaire ferme et définitif de 8.311,00 € mensuels ;
- levant l'option relative à cette occupation.

17. Biens immobiliers. Cession à titre gratuit par la S.A. DEMUYNCK INVEST de trois parcelles aménagées en trottoirs rue de Wytschaete à Houthem. Acceptation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les termes du projet d'acte transmis par Maître Jean-Marc VANSTAEN, relatif à la cession à titre gratuit, pour cause d'utilité publique, par la S.A. DEMUYNCK INVEST, dont le siège est établi leperstraat, 122 à 8890 MOORSLEDE, des parcelles suivantes sises rue de Wytschaete à Houthem, aménagées en trottoirs :
 - o parcelle B358T, pour une contenance de 31ca ;
 - o parcelle B357F, pour une contenance de 26ca ;
 - o parcelle B358N, pour une contenance de 34ca ;
- d'accepter cette cession à titre gratuit ;
- de donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK et Monsieur Cédric VANYSACKER, respectivement Bourgmestre et Directeur Général - ou à leur remplaçant respectif - pour signer l'acte au nom de la Ville.

18. Intercommunale I.E.G.. Assemblée générale du 19.06.2026. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 19.06.2026 de l'Intercommunale I.E.G., à savoir :
 - 1) Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
 - 2) Rapport spécifique sur les prises de participation ;
 - 3) Rapport de rémunération ;
 - 4) Rapport du Contrôleur aux comptes ;
 - 5) Approbation des comptes annuels 2025 et affectation du résultat ;
 - 6) Décharge à donner aux administrateurs ;
 - 7) Décharge à donner au Contrôleur aux comptes ;
- de charger les délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal ;
- de charger le Collège des Bourgmestre et Échevins de l'exécution de la présente décision.

19. Intercommunale IPALLE. Assemblée générale ordinaire du 25.06.2026. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 25.06.2026 de l'Intercommunale IPALLE, à savoir :
 1. Approbation du rapport de responsabilité sociétale et environnementale « finances et durabilité » 2025 ;
 2. Comptes annuels statutaires au 31 décembre 2025 de la S.C. IPALLE :
 - 2.1 Présentation des comptes annuels par secteur d'activité, des comptes annuels de la SC IPALLE et de l'affectation du résultat ;
 - 2.2 Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ;
 - 2.3 Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises) ;
 - 2.4 Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat ;
 3. Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2025 de la SC IPALLE ;

- 3.1 Présentation des comptes annuels consolidés de la SC IPALLE et de l'affectation du résultat ;
- 3.2 Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ;
- 3.3 Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises) ;
- 4. Décharge aux administrateurs ;
- 5. Décharge au commissaire (réviseur d'entreprises) concernant les comptes annuels statutaires et consolidés ;
- 6. Rapport de rémunération (art. 6421-1 du C.D.L.D.) ;
- 7. Autres documents requis par le C.D.L.D. ;
- 8. Confirmation des rémunérations des président et vice-président ainsi que des jetons de présence au sein des instances ;
- 9. Remplacement d'administrateur ;
- de charger les délégués de la Ville de se conformer à la volonté exprimée ce jour par le Conseil Communal.
- de charger le Collège des Bourgmestre et Échevins de l'exécution de la présente décision.

20. Intercommunale ORES ASSETS S.C.R.L. Assemblée générale du 21.05.2026. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Délibération du Collège Échevinal du 18.05.2026 (42^{ème} objet). Ratification. Décision.

Il est proposé au Conseil de ratifier la délibération du Collège Échevinal du 18.05.2026 (42^{ème} objet), décidant d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale d'ORES ASSETS S.C.R.L. du 21.05.2026, à savoir :

- 1) Rapport annuel 2025 – en ce compris le rapport de rémunération ;
- 2) Transfert de réserves disponibles vers l'apport indisponible et modification statutaire ad hoc ;
- 3) Comptes annuels arrêtés au 31.12.2025 ;
- 4) Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2025 ;
- 5) Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2025 ;
- 6) Modifications statutaires ;
- 7) Transfert réseaux Namur et Gesves ;
- 8) Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés,

et chargeant les délégués de la Ville de se conformer à la volonté exprimée par le Collège Échevinal.

21. A.S.B.L. Carpe Diem Maison des Jeunes de Comines-Warneton. Remplacement d'un administrateur démissionnaire.

Il est proposé au Conseil :

- de prendre acte de la démission de Monsieur Hubert LAHOUSSE de ses fonctions d'administrateur au sein de l'A.S.B.L. CARPE DIEM, Maison des Jeunes de Comines-Warneton.
- de procéder à leur remplacement.

22. Environnement. Appel à projets « Maillage vert et bleu en milieu urbain ». Marché public de travaux. Cahier spécial des charges et devis. Fixation du mode de passation de marché public et des critères de sélection. Décision.

Il est proposé au Conseil, dans le cadre du marché public de travaux relatif à l'appel à projets « Maillage vert et bleu en milieu urbain »

- d'approuver le projet, cahier spécial des charges, annexes, devis, métré et plans réalisés par l'auteur de projet et la Direction Générale relatifs aux travaux pour l'aménagement du Parc boisé de la Douve à 7784 Warneton ;
- d'approuver le devis de ce marché de travaux s'élevant à 412.545,85 € T.T.C. (valeur indicative) ;
- de retenir la procédure ouverte, c comme mode de passation de ce marché ;
- de fixer la sélection qualitative comme suit :
Droit d'accès :
 Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
Agréation des entrepreneurs requise (catégorie et classe - la classe est déterminée au moment de l'attribution du marché) :
 Être en possession des agrégations suivantes :
 - Lot unique : C ou G - Classe 3 ;
 sans préjudice des dispositions de la loi du 20.03.1991 organisant l'agrégation des entrepreneurs de travaux ;
- d'approuver le Plan de Sécurité-Santé et l'avis de marché rédigés à cet effet ;
- de charger le Collège des Bourgmestre et Échevins de l'exécution de la présente décision.

23. Énergie-Climat. Convention des Maires. Bilan intermédiaire. Communication. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de prendre acte du bilan intermédiaire du Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (P.A.E.D.C.) présenté par le Coordinateur POLLEC ;
- de confirmer l'engagement de la Ville de Comines-Warneton à poursuivre la mise en œuvre de son P.A.E.D.C., en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la Convention des Maires, à savoir une réduction d'au moins 55% des émissions de C.O.2 d'ici 2030 et la neutralité carbone à l'horizon 2050 ;
- de renforcer les actions en matière de transition énergétique et climatique, en suivant le Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (P.A.E.D.C.), notamment en :
 1. renforçant les mesures d'efficacité énergétique au sein du patrimoine communal ;
 2. intensifiant la verdurisation du territoire, notamment par la déminéralisation de l'espace public, la plantation de haies et d'arbres, le maintien et renforcement des espaces verts existants, pour favoriser l'adaptation et améliorer le cadre de vie ;
 3. soutenant le développement des énergies renouvelables sur le territoire ;
 4. poursuivant les actions de sensibilisation et de mobilisation des citoyens et des acteurs locaux afin de mieux s'adapter aux changements climatiques ;
 5. intégrant les enjeux climatiques dans l'ensemble des politiques communales ;
- de charger le Collège des Bourgmestre et Échevins :
 1. d'assurer le suivi régulier de la mise en œuvre du P.A.E.D.C. ;
 2. de mobiliser les services communaux concernés et de maintenir une gouvernance interne adaptée (équipe POLLEC et comité de pilotage) ;
 3. de chercher activement des sources de financement complémentaires en vue de soutenir la réalisation des actions prévues ;
- de mandater le Coordinateur POLLEC pour :
 1. mettre en œuvre les actions définies ci-dessus ;
 2. poursuivre les missions de suivi, de coordination et de reporting dans le cadre du programme POLLEC ;
 3. assurer la transition des données et rapports requis à la Région wallonne et à la Convention des Maires ;
 4. proposer, le cas échéant, des adaptations du plan d'actions au regard des résultats observés ;
- de communiquer activement sur les actions entreprises et les résultats obtenus auprès de la population.

24. Énergie. Rapport annuel 2025 du service Énergie. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le rapport intermédiaire annuel 2025 d'avancement des activités du service Énergie ;
- de charger le Conseiller en énergie d'assurer le suivi de ce rapport.

25. Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.). Rapport financier pour l'année 2025. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport financier pour l'année 2025 du Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.).

26. Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.). Rapport financier-article 20 pour l'année 2025. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport financier – article 20 pour l'année 2025 du Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.).

27. Plan de Cohésion Sociale. Comines-Warneton – Commune Think Pink. Convention de partenariat avec l'A.S.B.L. THINK PINK. Examen. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'A.S.B.L. THINK PINK ;
- de donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK et Monsieur Cédric VANYSAKER, respectivement Bourgmestre et Directeur Général - ou à leur remplaçant respectif - pour signer la convention au nom de la Ville.